

PROCÈS-VERBAL D'UNE séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 15 novembre 2021, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Daniel Arteau, conseiller
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère

Absence(s)

Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance, Vincent Rolland, directeur général par intérim et Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19H30.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Ouverture

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2021

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2021

4. Correspondance

5. Trésorerie

5.1 Rapport financier mensuel au 31 octobre 2021

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / octobre 2021

5.3 Présentation des comptes à payer / octobre 2021

6. Dépôt de documents

6.1 Rapport sommaire des demandes de permis de construction

6.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2021

6.3 Dépôt de deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses

6.4 Dépôt d'un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie au 31 octobre 2021

6.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

7. Avis de motion et présentation des projets

7.1 Présentation de projet et de règlement modifiant le règlement de zonage 314-14 afin de régir l'aménagement des terrains et la gestion des eaux pluviales sur le territoire de la ville de Lac-Sergent

7.2 Présentation de projet et de règlement modifiant le règlement 351-18 relatif au traitement des élus

8. Règlements

9. Résolutions

9.1 Cotisation / assurances 2022 de la municipalité

9.2 Autorisation de dépense / nouveau visuel / autocollants et papeterie

9.3 Autorisation de dépense / abattage d'arbres sur terrains municipaux



- 9.4 Nomination d'un représentant de la Ville au conseil d'administration de la RRGMRP
- 9.5 Renouvellement du contrat de soutien des équipements – PG solutions
- 9.6 Dépôt d'une demande au fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf / projet de sentier d'hébertisme phase II
- 9.7 Demandes de permis / Règlements relatifs au PIIA
- 9.8 Calendrier des séances du conseil 2022

- AJOUT** 9.9 Octroi de contrat / Feux d'artifices du 31 décembre 2021
- AJOUT** 9.10 Éradication des frais d'intérêts / matricule 1193-69-7604

- 10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
- 11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
- 12. Deuxième période de questions**
- 13. Clôture de la séance**
- 14. Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil.

Résolution 21-11-353

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Aucune question.

3. Adoption de procès-verbaux

Voir annexe A pour les procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2021.

Résolution 21-11-354

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2021.

Résolution 21-11-355

4. Correspondance

Voir annexe B pour les documents de la correspondance

Voici le tableau de la correspondance aux élus pour la période se terminant le 12 novembre 2021. Les documents s'y référant ont été remis aux membres du conseil au moins 24 heures avant la rencontre.



Le 12 novembre 2021 **Correspondance aux élus**

Période visée : du 16 oct. au 12 nov. 2021

Présentée à la séance ordinaire du 15 nov. 2021

No	Date	Expéditeur	Sujet de la correspondance	PJ	env cl
1	04 oct.	François Dumont, Ville de Saint-Raymond	Réfection du chemin de la Traverse	1	
2	04 nov.	Jean-Marc Bissonnette, 1752 TDLN	Mise en demeure servitude	2	
3	10 nov.	Patrice Tétreault, Bell	Facturation travaux infrastructure	3	

5. Trésorerie

Voir annexe C pour les documents de trésorerie

5.1 Rapport financier mensuel au 31 octobre 2021

La trésorière fait la lecture du rapport financier

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE ledit rapport financier au 31 octobre 2021 soit adopté tel que lu.

Résolution 21-11-356

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / octobre 2021

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaires pour le mois d'octobre 2021, la trésorière est dispensée d'en faire une lecture intégrale.

Les bordereaux de dépenses et salaires pour la période d'octobre 2021 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **119 683.10 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRES / OCTOBRE 2021		
DÉPENSES	96 233.30 \$	
SALAIRES	23 449.80 \$	

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.

Résolution 21-11-357

5.3 Présentation des « Liste des déboursés au 31 octobre 2021 »

(voir annexe C)

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.

Résolution 21-11-358

QUE le bordereau des dépenses pour le mois d'octobre 2021 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que la trésorière, Isabelle Lapointe, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **112 101.72 \$**.



Certificat de crédits

Je, soussignée *Isabelle Lapointe*, trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 16 novembre 2021.

Signature : _____

6. Dépôt de documents d'urbanisme

Voir annexe D pour les documents d'urbanisme

6.1 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme

Mois d'octobre 2021, 21 permis, représentant une valeur de	1 003 705 \$
Mois d'octobre 2020, 27 permis, représentant une valeur de	252 831 \$
Cumulatif pour la période de janvier à novembre 2021	9 802 915 \$
Cumulatif de l'année 2020	5 191 192 \$

6.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 10 novembre 2021 (voir annexe D)

6.3 Dépôt de deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses

Tel que stipulé à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

6.4 Dépôt d'un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie au 31 octobre 2021

Telle que l'exige la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose la liste des personnes endettées pour taxes au 31 octobre 2021 dont la somme totalise **46 576.32 \$**, corrigé en date du 11 novembre 2021 à **39 089.13 \$**.

6.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Les membres du conseil municipal ayant été proclamés élus à la suite de l'élection générale du 07 novembre 2021 doivent déposer leur déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour suivant les dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et ce, à chaque année dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, suivant l'article 358.

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville, soient Yves Bédard, Daniel Arteau, Jean Leclerc, Diane Pinet et Stéphane Martin sont déposées.

Un relevé indiquant que les membres du conseil ont déposé une déclaration mise à jour sera transmis au *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, conformément à l'article 360.2 de la même loi.

7. Avis de motion et présentation des projets

7.1 Présentation de projet et de règlement modifiant le règlement de zonage 314-14 afin de régir l'aménagement des terrains et la gestion des eaux pluviales sur le territoire de la ville de Lac-Sergent

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Jean Leclerc, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement sur l'aménagement des terrains et la gestion des eaux pluviales sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent, tel que décrit au règlement 391-21.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.
Adoptée à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **21-11-359**

7.2 Présentation de projet et de règlement modifiant le règlement 351-18 relatif au traitement des élus

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Daniel Arteau, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, une modification du règlement relatif au traitement des élus, et plus particulièrement de l'article 9, *comité permanent créé par le conseil*, tel que décrit au règlement 351-18.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.
Adoptée à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **21-11-360**

8. Règlements

Aucun.

9. Résolutions

9.1 COTISATION / ASSURANCES 2022 DE LA MUNICIPALITE

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance de la municipalité prendra fin le 1^{er} janvier;

CONSIDÉRANT QUE la firme PMT/ROY Assurances / MMQ nous a fait parvenir une soumission conforme aux exigences préalablement établies par la Ville de Lac-Sergent pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition d'assurances;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **21-11-361**

QUE les assurances de la municipalité soient confiées à **PMT/ROY** assurances / MMQ au montant de 12 844,75 \$ incluant les taxes applicables pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2023;

QUE le contrat d'assurance de la firme **PMT/ROY** assurances / MMQ inclut les assurances multirisques des municipalités, de la responsabilité supplémentaire, de la responsabilité civile ainsi que de l'assurance automobile pour le camion Chevrolet appartenant à la Ville et les bâtiments municipaux;

ET QUE le paiement de la prime au montant total de 12 844,75 \$ incluant les taxes soit autorisé à même le budget de 2022, au poste budgétaire Administration assurances 02-419000-423.

9.2 AUTORISATION DE DÉPENSE / NOUVEAU VISUEL / AUTOCOLLANTS ET PAPETERIE

ATTENDU QUE, en cette année du centenaire, la Ville de Lac-Sergent s'est pourvu d'une nouvelle signature pour son identification, et d'un visuel autre que les armoiries de la ville, plus moderne, qui reflète davantage la modernité de la municipalité;

ATTENDU QUE, la Ville de Lac-Sergent souhaite afficher sa nouvelle identité visuelle à la place des armoiries à différents endroits de la municipalité et sur sa papeterie de correspondance;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **21-11-362**

QUE le Conseil accepte la soumission de l'entreprise *Pépin Lettrage* de 305 \$ plus les taxes applicables pour effectuer la production et l'installation d'autocollants pour la nouvelle identité visuelle sur le camion appartenant à la Ville et sur la porte d'entrée de la mairie;

QUE le Conseil accepte la soumission de l'entreprise *Impressions Borgia* de 385 \$ plus les taxes applicables pour effectuer la production et l'impression de 3 000 enveloppes à fenêtre et 500 enveloppes sans fenêtre;

ET QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire Fêtes du Centenaire 02 70193 447.

9.3 AUTORISATION DE DÉPENSE / ABATTAGE D'ARBRES SUR TERRAINS MUNICIPAUX

EN CONSÉQUENCE il est

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **21-11-363**

QUE la Ville de Lac Sergent accepte la soumission de *François Pagé* de 1 350 \$ pour l'abattage et le nettoyage d'arbres morts sur les terrains de l'Hôtel de ville, du club-nautique et de la chapelle.

9.4 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RRGMRP

ATTENDU le plan de gestion des matières résiduelles (**PGMR**) de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 1^{er} juin 2004 ;

ATTENDU que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a comme responsabilités la gestion et l'exploitation des équipements actuels ainsi que l'octroi et la gestion des contrats des collectes régulières et spéciales pour l'ensemble des municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **21-11-364**



QUE monsieur Jean Leclerc, conseiller, représente la Ville de Lac-Sergent au Conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et que monsieur le maire, Yves Bédard soit nommé à titre de substitut.

9.5 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SOUTIEN DES EQUIPEMENTS – PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT l'offre relative au renouvellement du contrat de soutien des applications PG MEGAGEST, pour l'année 2022, au montant de 3 878 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition jointe en annexe;

CONSIDÉRANT l'offre relative au renouvellement du contrat de soutien des applications PG ACCES TERRITOIRE, pour l'année 2022, au montant de 3 214 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition jointe en annexe;

CONSIDÉRANT l'offre relative à la sauvegarde infonuagique, pour l'année 2022, au montant de 475 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition jointe en annexe;

CONSIDÉRANT l'offre relative à la modernisation des suites financières PG MEGAGEST, pour l'année 2022, au montant de 753 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition jointe en annexe;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-11-365**

QUE le Conseil accepte la proposition de PG Solutions relative au renouvellement des contrats suivants (propositions jointes à la présente) :

- PG MEGAGEST, pour l'année 2022, au montant de 3 878 \$ taxes en sus, telle que plus amplement détaillée sur la proposition CESA45427;
- PG ACCES TERRITOIRE, pour l'année 2022, au montant de 3 214 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition CESA44994;
- sauvegarde infonuagique, pour l'année 2022, au montant de 475 \$ taxes en sus, telle que plus amplement détaillée sur la proposition CESA46394;
- modernisation des suites financières PG MEGAGEST, pour l'année 2022, au montant de 753 \$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition CESA43673;

ET QUE le Conseil en autorise le paiement, à même le budget 2022, au poste budgétaire / Administration soutien technique logiciel informatique 02-13000-414.

9.6 DEPOT D'UNE DEMANDE AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF / PROJET DE SENTIER D'HEBERTISME PHASE II

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

par la résolution **21-11-366**

QUE la Ville de Lac-Sergent dépose le projet intitulé « **Sentier d'hébertisme phase II** » dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf et demande une contribution financière non remboursable de 15 000 \$;

QUE la Ville de Lac-Sergent désigne monsieur Yves Bédard, maire à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet;

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer financièrement au montant de 19 000 \$;

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage à entretenir les équipements après la réalisation du projet;

ET QUE la Ville de Lac-Sergent confirme qu'elle dispose d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les activités reliées à la réalisation du projet.

9.7 DEMANDES DE PERMIS / RÈGLEMENTS RELATIFS AU PIIA

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil municipal d'accorder ces permis :

- au propriétaire du **531, chemin des Trembles** ayant soumis au CCU des plans pour un agrandissement du bâtiment principal, demande 2021-225;
- au propriétaire du **1671, chemin de la Colonie** ayant soumis au CCU des plans pour une rénovation du bâtiment principal, demande 2021-226;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil municipal de ne pas accorder ce permis :

- au propriétaire du **1400, chemin du Club-Nautique** ayant soumis au CCU des plans pour un agrandissement du bâtiment principal, demande 2021-194, pour les raisons énumérées dans le procès-verbal joint en annexe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-11-367**

PUISQUE ces projets répondent à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Conseil municipal entérine les demandes de permis (demandes initiales) assujetties au règlement sur les PIIA No. 315-14 telles que présentées, à l'exception du 1400 chemin du Club-Nautique.

PUISQUE le projet d'agrandissement du bâtiment principal du 1400 chemin du Club-Nautique ne répond pas à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Conseil municipal refuse d'accorder le permis, toutefois une demande de permis pour une construction neuve est entérinée sous condition que celle-ci soit également approuvée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa prochaine séance.

9.8 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022

ATTENDU l'obligation d'établir par résolution le calendrier des séances ordinaires du conseil avant le début de chaque année civile conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

par la résolution **21-11-368**

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 soit adopté et que ces séances se tiennent aux dates mentionnées ci-dessous;

→ Le lundi 17 janvier	→ Le lundi 21 février
→ Le lundi 21 mars	→ Le lundi 18 avril
→ Le lundi 16 mai	→ Le lundi 20 juin
→ Le lundi 18 juillet	→ Le lundi 15 août
→ Le lundi 19 septembre	→ Le lundi 17 octobre
→ Le lundi 21 novembre	→ Le lundi 19 décembre

LES séances ordinaires de janvier à décembre ont lieu le 3^e lundi de chaque mois et débutent à 19h30;



LE Conseil peut toutefois décider qu'une séance ordinaire débute au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier. Une résolution modifiant le calendrier sera alors adoptée et un avis public sera donné;

LES séances ordinaires et les séances extraordinaires ont lieu à la salle de conférence de l'hôtel de ville située au 1525, chemin du Club-Nautique à moins d'une mention contraire stipulée dans l'avis de convocation.

AJOUTÉ

9.9 OCTROI DE CONTRAT / FEUX D'ARTIFICES DU 31 DÉCEMBRE 2021

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **21-11-369**

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise *Feux d'artifices du Québec inc.* pour la fourniture et la préparation des feux d'artifice en date du 31 décembre 2021 pour un montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

AJOUTÉ

9.10 ÉRADICATION DES FRAIS D'INTÉRÊTS / MATRICULE 1193-69-7604

CONSIDÉRANT qu'une demande d'éradication des frais d'intérêts concernant les taxes foncières 2021 du matricule 1193-69-7604 a été déposée;

CONSIDÉRANT que le compte de taxes n'a pas été envoyé à la bonne adresse de correspondance en début d'année;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **21-11-370**

D'ÉRADIQUER les frais d'intérêts relatifs au dossier matricule 1193-69-7604 au montant de 122.85 dollars.

10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour

12. Deuxième période de questions Aucune question.

13. Clôture de la séance L'ordre du jour étant épuisé, le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.



14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,
Par la résolution **21-11-371**
QUE la séance soit levée à 20H45.

YVES BÉDARD
MAIRE

VINCENT ROLLAND
Directeur général et greffier par intérim

